

# Apprentissage

## En bref

L'apprentissage est un mode de formation initiale qui alterne enseignement théorique en centre de formation et pratique du métier au sein d'une entreprise. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre l'employeur et l'apprenti qui a le statut de salarié. L'apprentissage aboutit à l'obtention d'un diplôme d'Etat ou d'un titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.

Dès l'automne 2017, le gouvernement a engagé plusieurs réformes cruciales en vue de les présenter au parlement avant l'été 2018. Parmi celles-ci, le gouvernement a souhaité une « révolution » en matière d'apprentissage.

En effet, ce mode de formation d'excellence est trop peu développée en France alors qu'elle garantit aux jeunes un accès privilégié à l'emploi et qu'elle répond aux besoins en compétences des entreprises. Le gouvernement a lancé un processus de concertation auquel l'U2P a largement participé et qui a abouti à l'élaboration d'un rapport (Sylvie Brunet).

En parallèle, les partenaires sociaux ont été invités à négocier une réforme de la formation

professionnelle impactant notamment les formations en alternance et notamment l'apprentissage.

Alors que les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité forment la moitié des apprentis du pays, l'U2P a émis un grand nombre de propositions de nature à accroître le nombre de contrats d'apprentissage aujourd'hui limité à 400.000.

Le Premier ministre a présenté le 12 février les grandes lignes de cette réforme de l'apprentissage. L'U2P a pu constater avec satisfaction que la plupart de ces propositions avaient été prises en compte (voir communiqué du 12 février joint).

## Les propositions de l'U2P et les réponses du Gouvernement

L'U2P partage l'objectif du gouvernement d'augmenter le nombre de contrats d'apprentissage et de professionnalisation qui sont des **voies d'accès privilégié à l'emploi** et qui permettent aux entreprises de proximité de **préparer les compétences nécessaires à leur développement**. Voici les principales mesures défendues par l'U2P dans le cadre de la concertation et qui ont été assez largement reprises par le gouvernement. D'autres propositions de l'U2P n'ont pas encore été retenues.

### INFORMATION SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

On parle trop souvent d'orientation par défaut vers l'apprentissage. Ainsi l'U2P réclame depuis de nombreuses années **une meilleure information des collégiens et lycéens sur les filières professionnelles** et appelle les gouvernements successifs à communiquer pour **améliorer l'image de l'apprentissage**.

#### Réponses du gouvernement :

« Tous les jeunes bénéficieront de plusieurs journées annuelles d'information sur les métiers et les filières professionnelles en classes de 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 2<sup>de</sup>, 1<sup>re</sup>. »

« Les jeunes et leurs familles bénéficieront d'une information transparente sur les formations en apprentissage. »

### ASSOUPLISSEMENT DES DATES D'ENTREE EN APPRENTISSAGE

Calquée sur le calendrier scolaire et non sur celui des entreprises, l'entrée en apprentissage se fait aujourd'hui uniquement de septembre à décembre, ce que l'U2P a contesté en demandant **davantage de souplesse**.

#### Réponse du gouvernement :

« L'embauche des apprentis pourra se faire tout au long de l'année et sera beaucoup moins contrainte par le rythme scolaire. »

## PRÉ-APPRENTISSAGE

Les entreprises constatent que de nombreux jeunes entrent en apprentissage **sans avoir les connaissances de base ni le savoir être requis**, situation préjudiciable à la fois à l'apprenti et à l'entreprise. C'est pourquoi l'U2P demandait que le système scolaire remédie à cette situation.

### Réponse du gouvernement :

*« Les jeunes qui souhaitent s'orienter vers l'apprentissage mais qui ne disposent pas des connaissances requises auront accès à des prépa-apprentissage. »*

## AIDES À L'APPRENTISSAGE

Sachant que les **entreprises de proximité forment la moitié des apprentis du pays**, l'U2P a souhaité que les principales mesures en faveur de l'apprentissage soient dirigées vers ces entreprises.

### Réponses du gouvernement :

*« Les aides à l'embauche d'apprentis seront unifiées et ciblées sur les TPE et PME et les niveaux pré-bac et bac. L'aide par contrat sera supérieure à 6000 euros sur deux ans. »*

## AUTONOMIE DE L'APPRENTI

Afin d'aider les apprentis à être rapidement en situation de se former utilement et de gagner progressivement en autonomie, l'U2P a souhaité qu'ils soient encouragés à **passer leur permis de conduire** et qu'ils bénéficient d'une **aide à l'acquisition de leur premier équipement** (matériel de cuisine, boîte à outils...).

### Réponse du gouvernement :

*« Tous les apprentis d'au moins 18 ans percevront une aide de 500 euros pour passer leur permis de conduire. »*

## RECONNAISSANCE DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

L'U2P a appelé à une meilleure reconnaissance du **rôle et de l'investissement des maîtres d'apprentissage** et a proposé que ceux-ci puissent obtenir des diplômes par équivalence dès lors qu'ils ont formé plusieurs apprentis.

### Réponse du gouvernement :

« Une certification de maître d'apprentissage sera créée. Elle sera accessible par voie de formation ou de reconnaissance des acquis de l'expérience. »

## REDUCTION DE LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE AUX APPRENTIS MINEURS

Regrettant que **certaines règles empêchent aujourd'hui l'apprenti de participer à la vie de l'entreprise et de se former pleinement** (horaires limités en boulangerie, restrictions dans le bâtiment, ou l'hôtellerie-restauration), l'U2P a demandé que ces freins soient levés.

### Réponse du gouvernement :

« La réglementation des conditions de travail sera revue afin de faciliter l'intégration des jeunes apprentis dans l'entreprise. »

## SÉCURISER LA RUPTURE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Alors qu'1/4 des contrats d'apprentissage aujourd'hui ne vont pas à leur terme, l'U2P a demandé que la rupture du contrat puisse se faire à l'amiable et que **l'entreprise ne soit plus obligée de régler la totalité de la durée du contrat** quand l'apprenti n'a été que quelques mois dans l'entreprise.

### Réponse du gouvernement :

« Le passage obligatoire et préalable devant les prud'hommes pour rompre le contrat d'apprentissage après 45 jours en entreprise sera supprimé. »

## RENFORCEMENT DU RÔLE DES BRANCHES PROFESSIONNELLES

L'U2P a défendu la nécessité de **confier aux branches professionnelles** la définition des référentiels professionnels et des compétences nécessaires pour exercer ces professions.

### Réponse du gouvernement :

« Les partenaires sociaux co-écriront les diplômes professionnels avec l'Etat. »

## Autres propositions de l'U2P non encore prises en compte

### PREPA-APPRENTISSAGE

L'U2P demande que le dispositif de prépa-apprentissage annoncé par le gouvernement ne soit pas réservé aux jeunes qui rencontrent des difficultés scolaires mais qu'il soit ouvert à tous les jeunes qui envisagent de suivre cette filière de formation.

### PREMIERS EQUIPEMENTS

En complément de la mesure d'aide au passage du permis de conduire, l'U2P souhaite que soit établie une aide au financement des premiers équipements professionnels dont le contenu sera défini par la branche professionnelle (matériel de cuisine, boîte à outils...).

### ERASMUS DE L'APPRENTISSAGE

Dans le cadre du programme Erasmus de l'apprentissage permettant d'effectuer plusieurs mois de formation dans un autre pays d'Europe, l'U2P considère que pendant sa période à l'étranger, le jeune ne doit plus être salarié de l'entreprise française mais de celle où il effectue son apprentissage.

## CONDITIONS DE TRAVAIL DES APPRENTIS MINEURS

La mesure modifiant les conditions de travail en vue de faciliter l'intégration des jeunes apprentis dans l'entreprise doit être assortie de la possibilité pour les apprentis de 15 ans d'effectuer, sans autorisation préalable, un apprentissage dans le service de boissons.

## METIERS A TRES FAIBLES EFFECTIFS

S'agissant des métiers à très faibles effectifs, l'U2P souhaite que la formation en apprentissage puisse se faire uniquement en entreprise et que celle-ci bénéficie d'une compensation financière.

## EGALITE DE TRAITEMENT ENTRE ETUDIANTS ET APPRENTIS

L'U2P demande que l'égalité de traitement entre apprentis et étudiants, instituée par la loi Cherpion du 28 juillet 2011, soit enfin rendue effective.

## SUIVI MEDICAL

Dans l'objectif de simplifier les démarches de l'entreprise, l'U2P souhaite que la responsabilité du suivi médical des apprentis soit confiée à la médecine de ville.

## ENCOURAGEMENT À L'EMBAUCHE EN CDI

Afin d'encourager l'embauche en CDI à l'issue du contrat d'apprentissage, l'U2P invite à exonérer de charges sociales le contrat de manière dégressive sur les 4 premières années, 80% la première année, 60% la deuxième, 40% la troisième, 20% la quatrième.

## Verbatim

---

« Avec l'ensemble des entreprises de proximité, l'U2P veut être le fer de lance d'une renaissance de l'apprentissage et de la professionnalisation. Loin d'être des voies de garage, ces formations sont des voies d'excellence qui améliorent l'accès à l'emploi des jeunes et qui répondent aux besoins en compétences des entreprises.

*Nous prendrons toute notre part à l'effort de développement de l'apprentissage, au bénéfice de toute la collectivité. »*

**ALAIN GRISET, PRÉSIDENT DE L'U2P**

## Chiffres

---

**48 %** des apprentis du pays et **54 %** des personnes en contrat de professionnalisation sont formés dans une entreprise de proximité.

**66 %** des apprentis occupent un emploi six mois après leur formation.

En 2016, **55 %** des nouveaux contrats d'apprentissage ont été signés dans des entreprises de moins de 11 salariés.

## Messages clés

---

« La première qualité de cette réforme, c'est **qu'enfin la totalité des fonds dédiés à l'alternance vont effectivement être consacrés aux formations en alternance, apprentissage et contrats de professionnalisation.** C'est important quand on sait que la formation par l'apprentissage est la meilleure voie d'accès à l'emploi pour les jeunes et le **meilleur moyen de préparer les compétences dont nous avons besoin dans nos entreprises.** »

« La réforme va **donner davantage d'autonomie aux apprentis,** pour le bien de l'entreprise. L'apprenti boulanger mineur pourra arriver plus tôt à la boulangerie et participer aux premières fournées, ce qui n'était pas le cas. Les apprentis sur les chantiers ne seront plus obligés d'interrompre leur travail au bout de 35 heures de travail. Ils pourront poursuivre avec le reste des salariés en effectuant les mêmes horaires et en étant payés en heures supplémentaires. »

« L'U2P a réussi à démontrer que le **développement de l'apprentissage viendra d'abord des entreprises de proximité qui forment déjà la moitié des apprentis du pays**. Résultat la réforme du gouvernement prévoit de réserver aux TPE et PME l'aide de 6 000 euros sur deux ans pour toute entreprise ayant conclu un contrat d'apprentissage. »

« Cette réforme prend enfin en compte **les jeunes qui arrivent en apprentissage par défaut et sans le bagage suffisant pour pouvoir réellement bénéficier de leur formation**. Plutôt que laisser l'entreprise et le jeune dans la difficulté et les incompréhensions, désormais une prépa-apprentissage devrait permettre aux jeunes d'acquérir les connaissances de base nécessaires à la bonne réalisation de leur apprentissage. »